www.atmo-reunion.net

Evaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de L'Etang-Salé

Bilan annuel : Janvier 2022 à décembre 2022



Diffusion : 21/04/23

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net

Commanditaire de l'étude

M. Philippe BOYER, Directeur
ALG (ALBIOMA Le Gol)
1, route Nationale - Le Gol - 97450 Saint-Louis
☏ : 0262 58 65 93
E-mail : philippe.BOYER@albioma.com

Affaire suivie par :
Mme Nelly NOEL, Responsable Environnement - Risques Industriels
☏ : 0262 98 09 86
E-mail : nelly.NOEL@albioma.com

Contact :
Mme Audrey HERNANDEZ, Responsable QSE
☏ : 0262 91 29 18
E-mail : audrey.HERNANDEZ@albioma.com

Référence de la demande : DC 19 038 A

Rapport : RE PRE 23 001 A

Diffusion : ALBIOMA Le Gol (ALG)

Conditions de diffusion :

- L'ensemble des données relatives aux mesures de la qualité de l'air dans le cadre de cette surveillance est disponible sur le site internet d'Atmo Réunion à l'adresse suivante : http://www.atmo-reunion.net
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Réunion.
- Les rapports et données ne seront pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence Atmo Réunion, en termes de «Atmo Réunion : nom de l'étude (***Evaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de l'Etang-Salé***) ».
- Atmo Réunion ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels et/ou publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Sommaire

1. Objectif de l'étude 4
2. Polluant surveillé 5
3. Plan de situation 6
4. Type et période de surveillance 7
5. Normes réglementaires 10
6. Résultats 11
7. Commentaires 12
7.1. Evolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG 12
7.2. Evolution des concentrations horaires moyennes en SO_2 et de la direction du vent sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG 13
7.3. Roses des vents et de pollution en SO_2 sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG en 2022 16
8. Conclusion 18

1. Objectif de l'étude

Évaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement proche de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG), sur les communes de Saint-Louis et de l'Etang-Salé.

Surveillance en continu du dioxyde de soufre (SO_2)

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale ALG sur les communes de Saint-Louis et de l'Etang-Salé par la société ALBIOMA Le Gol.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2016-1061 SG/DRCTCV daté du 13/06/2016, un programme tri annuel pour contrôler les retombées de polluants dans l'environnement de la centrale thermique doit être réalisé. Il a pour objectif d'établir l'exposition des populations environnantes et de conforter l'étude de dispersion atmosphérique figurant au dossier de demande d'autorisation initiale.

Dans ce contexte, la société ALBIOMA Le Gol a sollicité l'association Atmo Réunion pour réaliser une évaluation des concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) sur 5 sites dans l'environnement de cette centrale durant l'année 2022.

L'objectif de cette étude est d'effectuer un suivi sur 5 sites dans l'environnement proche de la centrale afin d'évaluer les niveaux de concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) et l'éventuel impact de la centrale sur les 5 zones investiguées (*cf.* ***Tableau 1***).

Les 5 sites de mesures (*cf.* ***Figure 1****et* ***Tableau 2***) prédéfinis pour ce programme de surveillance sont :

- Zone n°1 : Une mesure permanente (une station fixe) dans l'enceinte de l'école Sarda Garriga, Saint-Louis (Station **MOB**)
- Des campagnes de mesures périodiques, par rotation, avec une remorque mobile sur les 4 sites suivants :
- Zone n° 2 : Dans l'enceinte de la mairie annexe de la Rivière Saint-Louis, Rivière Saint-Louis (Site **RSL**) ;
- Zone n° 3 : Dans l'enceinte de l'école Jeanne Nativel, zone Le Lambert, Etang Salé les Hauts (Site **LAM**) ;
- Zone n° 4 : A côté du Case Le Maniron, attenant l'école Joseph Leperlier, zone Le Maniron (Site **MAN**) ;
- Zone n°5 : Dans l'enceinte du collège du Gol, au nord-ouest du village du Gol (Site **CSL**)

Cette évaluation a pour but :

- De comparer les concentrations en **dioxyde de soufre** (**SO_2**) mesurés avec les normes réglementaires ;
- D'évaluer l'impact de l'activité de la centrale thermique sur les concentrations du dioxyde de soufre mesurées, en particulier en analysant leur origine potentielle.

Rapport annuel : Janvier 2022 à décembre 2022

2. Polluant surveillé



Les caractéristiques du dioxyde de soufre (SO_2) sont présentées dans le ***Tableau 1*** ci-dessous :

Polluant	Origine	Impact sur l'environnement	Impact sur la santé
DIOXYDE DE SOUFRE (SO_2)	✓ **Origine anthropique** : Emission de dioxyde de soufre lors de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. ✓ **Origine naturelle :** Emission des composés soufrés lors d'éruption de volcans ...	✓ Contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ✓ Contribue également à la dégradation des matériaux de nombreux monuments.	✓ Irritation des muqueuses de la peau et voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).

Tableau 1 *: Origine et impacts (sanitaire et environnemental) du dioxyde de soufre (SO_2).*

3. Plan de situation

La carte ci-après présente la localisation des zones de mesures (cf. **Figure 1**) :

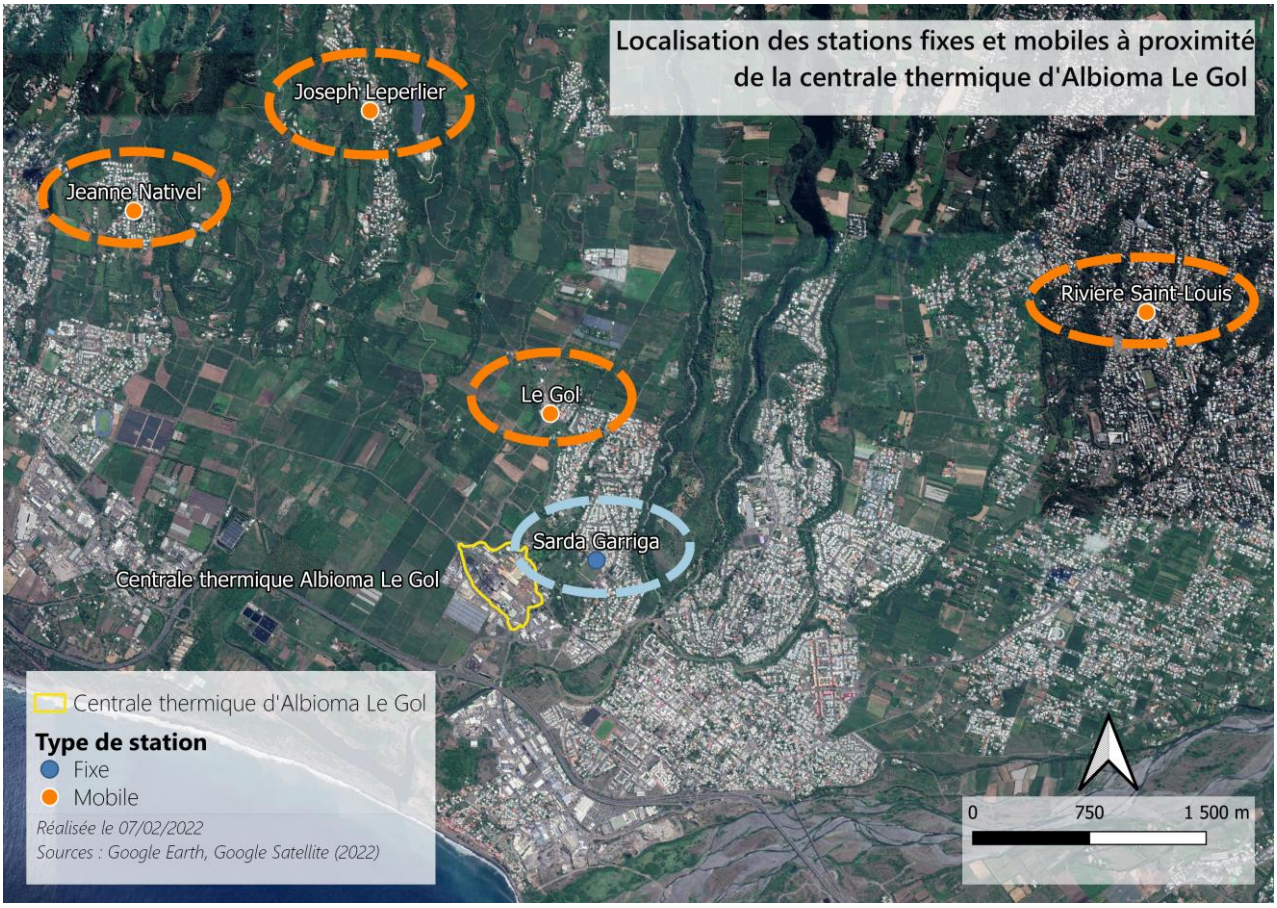


***Figure 1** : Station de surveillance fixe Sarda Garriga et sites mobiles Le Gol (CSL), Jeanne Nativel (LAM), Joseph Leperlier (MAN) et Rivière Saint-Louis (RSL) localisées à proximité de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG) (**Sources** : ©2022 Google Satellite, Google Earth).*

Le **Tableau 2** ci-après décrit les 5 sites de mesures **:**

Mesures automatiques-AA (Surveillance en continue)				
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Description du site**	**Dispositif**
39025	Sarda Garriga	MOB	Rue de Prétoria Le Gol, enceinte école Sarda Garriga, Saint-Louis	SF[1]
	Rivière Saint Louis	RSL	Enceinte mairie annexe Rivière Saint-Louis, zone de Rivière Saint-Louis	RL[2]
	Jeanne Nativel	LAM	Enceinte de l'école Jeanne Nativel, zone Le Lambert, Etang-Salé-Les Hauts	RL[2]
	Jospeh Leperlier	MAN	Case Le Maniron, à côté de l'école Joseph Leperlier, zone de Le Maniron	RL[2]
	Le Gol	CSL	Enceinte du collège du Gol, au nord-ouest du village du Gol	RL[2]

SF[1] : Station fixe ; RL[2] : Remorque laboratoire

***Tableau 2** : Description des sites RSL, LAM, MAN et CSL ainsi que celle de la station fixe MOB dans l'environnement de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG).*

4. Type et période de surveillance

La surveillance des retombées de polluants atmosphériques sur 5 sites autour de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG) s'échelonne sur une période de mesure annuelle, soit de janvier 2022 à décembre 2022.
Dans ce rapport, les données de dioxyde de soufre (SO_2) relevées sur les sites mobiles RSL, LAM, MAN et CSL ainsi que sur la station fixe Sarda Garriga (MOB), de janvier 2022 à décembre 2022, sont traitées. Les campagnes de mesures réalisées sur les 4 sites mobiles sont spécifiées dans le ***Tableau 3***.

Mesures automatiques-AA (surveillance en continue)						
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Dispositif**	**Polluant/paramètre surveillé**	**Début de la surveillance**	**Fin de la surveillance**
38025	Sarda Garriga	MOB	Station fixe	SO_2, DV et VV	01/01/2022	31/12/2022
	Rivière Saint-Louis	RSL	Remoque labo.		01/01/2022 30/03/2022 20/07/2022 09/11/2022	05/01/2022 27/04/2022 17/08/2022 07/12/2022
	Le Gol	CSL	Remoque labo.		05/01/2022 27/04/2022 17/08/2022 07/12/2022	02/02/2022 25/05/2022 14/09/2022 04/01/2023
	Jeanne Nativel	LAM	Remoque labo.		02/02/2022 25/05/2022 14/09/2022	02/03/2022 22/06/2022 12/10/2022
	Joseph Leperlier	MAN	Remoque labo.		02/03/2022 22/06/2022 12/10/2022	30/03/2022 20/07/2022 09/11/2022

Tableau 3 *: Surveillance du SO_2 sur les sites MOB, RSL, CSL, LAM et MAN du 01/01/2022 au 31/12/2022.*

Dispositif de surveillance :

La **Figure 2** présente le dispositif de surveillance installé sur les sites à investiguer. La station fixe MOB est située dans l'enceinte de l'école de Sarda Garriga. Le dispositif de surveillance déployé, par rotation, sur les 4 autres sites investigués, est une remorque laboratoire dans laquelle est implémentée un analyseur automatique de SO_2.



Figure 2 : *Station fixe et dispositif mobile déployé autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol ;*
MOB : Sarda Garriga ; RSL : Rivière Saint-Louis ;
CSL : Le Gol ; MAN : Joseph Leperlier ;
*LAM : Jeanne Nativel (**Crédits photos :** ©Atmo Réunion).*

Surveillance en continu réalisée à l'aide d'analyseurs automatiques (cf. Figure 3) :

- Prélèvements : à l'aide d'analyseurs automatiques de SO_2 installés dans la station fixe Sarda Garriga (MOB) et sur les sites avec une remoque mobile RSL, CSL, MAN et LAM.
- Techniques de mesures :
 - Mesure du SO_2 par fluorescence UV à l'aide d'un analyseur 43i Thermo E.I.



***Figure 3** : Analyseur Thermo 43i implanté dans la remorque laboratoire et la station MOB (**Crédit photo :** ©Atmo Réunion).*

Taux de couverture des données :

D'après le calcul des « *règles de la surveillance réglementaire* » *(cf. directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 et guide d'agrégation des données - LCSQA, juin 2016),* le taux de couverture des données minimal (TCDM) pour les polluants et paramètres surveillés sur la station MOB et les sites RSL, CSL, MAN et LAM en 2022 du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 est le suivant (cf. ***Tableau 4***) :

	Dioxyde de soufre (SO_2)				
Taux de couverture (%)	**MOB**	**RSL**	**CSL**	**LAM**	**MAN**
Moyenne horaire	95%	23%	28%	20%	22%

***Tableau 4** : Taux de couverture des données du SO_2 sur les sites MOB, RSL, LAM, MAN et CSL en 2022.*

Les mesures effectuées sur la station MOB et sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM en 2022 **respectent le taux de couverture des données requises** (90% ± 5% pour les mesures fixes et 14% ± 5% pour les campagnes de mesures, sur l'année civile).

5. Normes réglementaires

Les données de SO_2 relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sont comparées à différentes références réglementaires pour le SO_2, définies dans le ***Tableau 5*** ci-après.

S.A	Seuil d'alerte défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
S.I.R	Seuil d'information et de recommandation défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
V.L	Valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
N.C	Niveau critique pour la protection de la végétation défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
O.Q.L.T	Objectif de qualité sur le long terme défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE

1 : Article R221-1 du code de l'Environnement - Section 1 : Surveillance de la qualité de l'air ambiant

Décret 2010 - 1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air				
Polluant réglementé				
Cible à protéger	**Objectif environnemental**	**Période d'agrégation**	**Statistique considérée**	**Valeur de l'objectif**
Dioxyde de soufre - SO_2				
Santé humaine	**S.A**	1 heure	Moyenne horaire	500 µg/m^3 pendant 3 heures consécutives
	S.I.R	1 heure	Moyenne horaire	300 µg/m^3 *
	V.L	1 heure	Moyenne horaire	350 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile
		1 jour	Moyenne journalière	125 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
	O.Q.L.T	1 année civile	Moyenne annuelle	50 µg/m^3 *
Végétation	**N.C**	1 année civile *	Moyenne annuelle	20 µg/m^3

Tableau 5 : *Valeurs réglementaires applicables en 2022 (**Source** : Décret n°2010-1250 du 21/10/2010).*

6. Résultats

Les résultats fournis dans le ***Tableau 6*** ci-après présentent l'analyse statistique et la synthèse des données pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillés sur les sites : collège du Gol (CSL), école Jeanne Nativel (LAM), case Le Maniron (MAN), mairie annexe Rivière Saint-Louis (RSL) et sur la station fixe Sarda Garriga (MOB) durant l'année 2022 (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

À ce titre, une comparaison des relevés de SO_2 a été effectuée avec les différents seuils réglementaires.

Dioxyde de soufre (SO_2)		**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**				
		MOB	**CSL**	**LAM**	**MAN**	**RSL**
S.A : 500 µg/m³ **SIR : 300 µg/m³**	Maximum de la moyenne horaire (µg/m³) (Date et Heure)	**62.3** 27/03/2022 12h00	**35.3** 22/12/2022 18h00	**10.8** 24/09/2022 10h00	**12.4** 09/03/2022 09h00	**7.7** 29/11//2022 08h00
VL : 350 µg/m³	Nombre de moyenne horaire (> 350 µg/m³)	0	0	0	0	0
VL : 125 µg/m³	Nombre de moyenne journalière (> 125 µg/m³)	0	0	0	0	0
OQLT : 50 µg/m³ **NC : 20 µg/m³**	Moyenne sur l'année 2022 (µg/m³)	**1**	**1**	**1**	**1**	**0**

Tableau 6 : *Bilan des résultats de mesures en SO_2 relevées sur les sites RSL, LAM, MAN et CSL ainsi que sur la station fixe MOB du 01/01/2022 au 31/12/2022.*

D'après les données relevées à l'aide des analyseurs automatiques sur les sites RSL, LAM, MAN, CSL et sur la station fixe MOB, localisés dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG), pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillé durant l'année 2022 :

- **Aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté ;**
- **Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté ;**
- **Aucune valeur limite pour la protection de la santé humaine n'a été dépassée ;**
- **L'objectif de qualité a été respecté.**
- **Le niveau critique pour la protection de la végétation pour le SO_2 n'a pas été dépassé sur les 5 sites investigués.**

7. Commentaires

7.1. Evolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG

La ***Figure 4*** présente l'évolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Le Gol du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

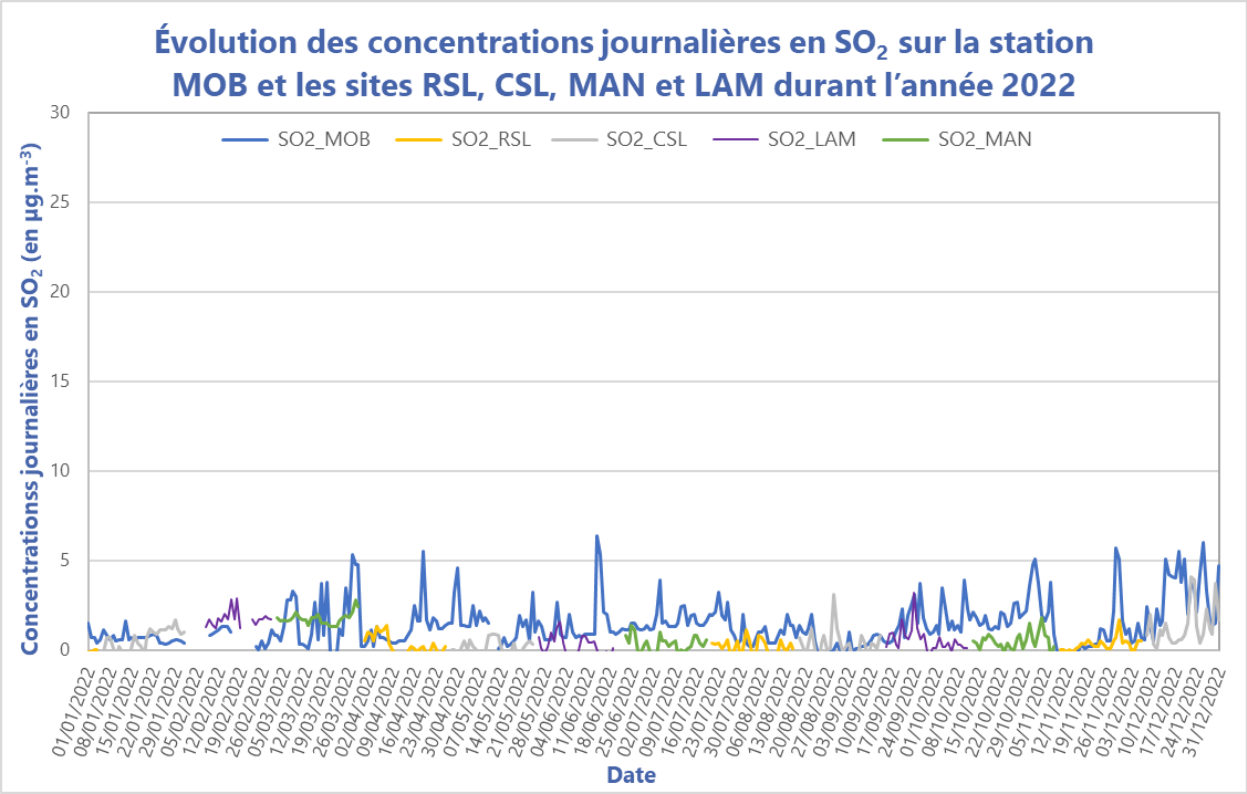


Figure 4 : *Evolution des concentrations journalières de dioxyde de soufre sur les 5 sites dans l'environnement d'Albioma Le Gol : Sarda Garriga (MOB) ; Rivière Saint-Louis (RSL) ; Le Gol (CSL) ; Jeanne Nativel (LAM et Joseph Leperlier (MAN).*

Les concentrations journalières en SO_2 enregistrées sur la station MOB sont globalement plus élevées que celles enregistrées sur les sites CSL, RSL, LAM et MAN durant l'année 2022 (cf. ***Figure 4***). Des concentrations journalières enregistrées sur le site CSL sont quelques fois plus élevées que celles relevées sur la station MOB (cf. ***Figure 4***).
Durant l'année 2022, l'évolution des concentrations journalières sur la station fixe (MOB) semble être faiblement corrélée avec celles enregistrées sur les sites CSL, LAM, MAN et RSL.

Pour information, deux éruptions volcaniques ont été observées en 2022. La première éruption débutée le 22/12/2021 s'est arrêté le 17/01/2022. La seconde éruption a eu lieu du 19/09/2022 au 05/10/2022. Les panaches de SO_2 émis lors de ces éruptions ont faiblement impacté l'évolution journalière du SO_2 relevée sur l'ensemble des stations durant l'année 2022.

Aucun dépassement des seuils réglementaires pour le SO_2 n'a été constaté sur la station MOB et les 4 sites investigués durant l'année 2022.

7.2. Evolution des concentrations horaires moyennes en SO_2 et de la direction du vent sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG

La ***Figure 5*** suivante présente l'évolution du profil journalier des concentrations moyennes en SO_2 et celui de la direction du vent sur la station MOB du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

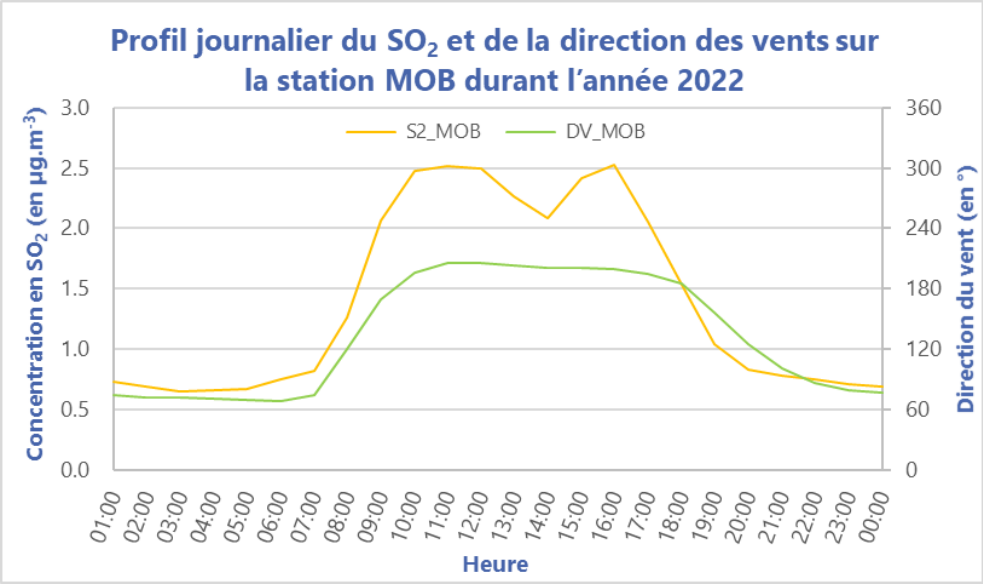
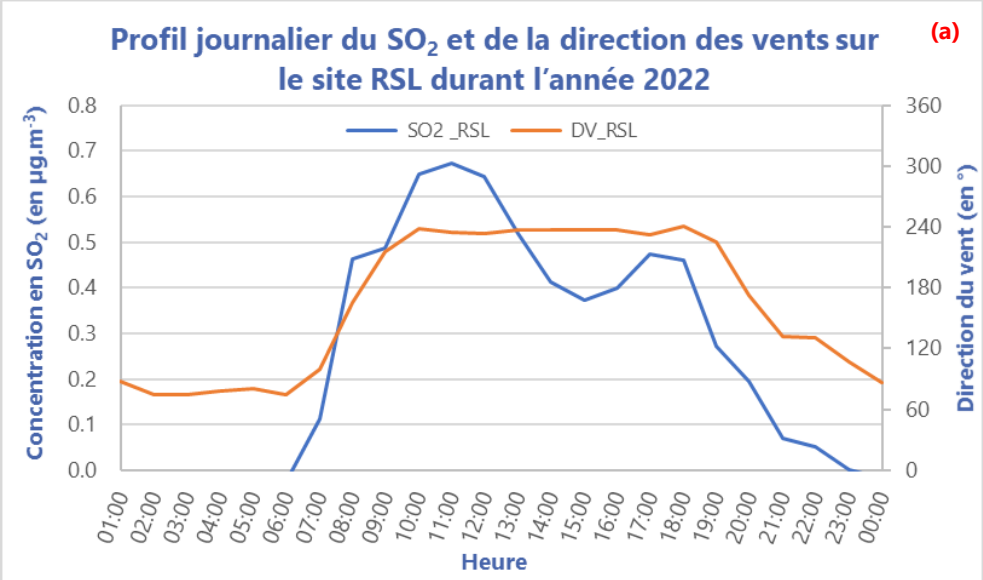


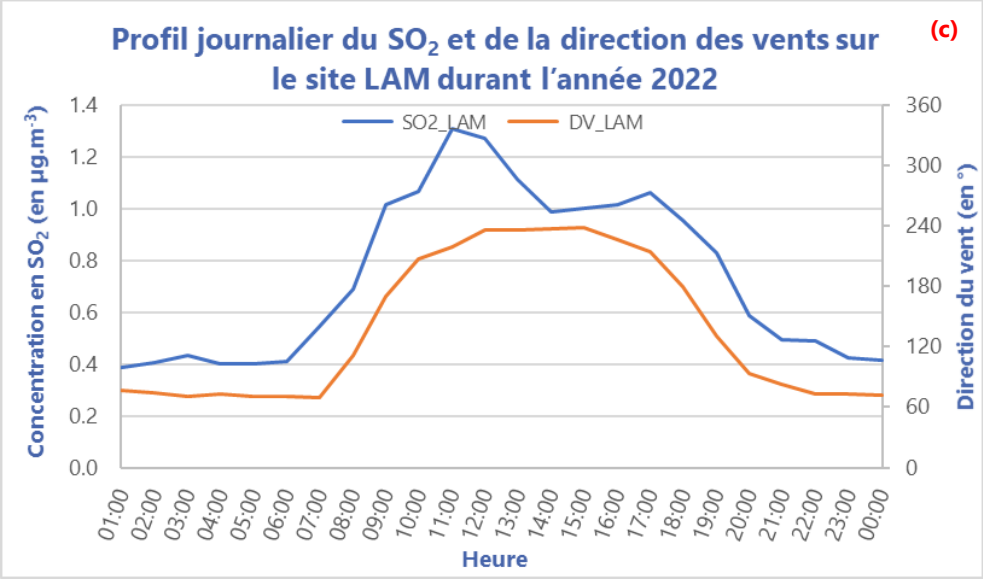
Figure 5 : *Evolution du profil journalier de SO_2 et de la direction des vents sur la station fixe MOB durant l'année 2022.*

Sur la station MOB, on note une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 08h00 et 19h00, avec des pics de ~2.5 µg/m^3 relevés à 10h-12h00 et à 16h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 s'explique principalement par des conditions météorologiques qui ont favorisé les retombées atmosphériques de la centrale sur la station MOB durant la journée, avec un vent provenant du secteur Sud à sud-ouest (~195°) (cf. ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.***).

Les **Figures 6 a-b-c-d** suivantes présentent l'évolution du profil journalier des concentrations moyennes en SO_2 ainsi que celui de la direction des vents sur les 4 autres sites investigués autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol durant l'année 2022.


(a)
Profil journalier du SO_2 et de la direction des vents sur le site RSL durant l'année 2022
SO2 _RSL
DV_RSL
Concentration en SO_2 (en µg.m^{-3})
Direction du vent (en °)
Heure


(b)
Profil journalier du SO_2 et de la direction des vents sur le site CSL durant l'année 2022
SO2_CSL
DV_CSL
Concentration en SO_2 (en µg.m^{-3})
Direction du vent (en °)
Heure


(c)
Profil journalier du SO_2 et de la direction des vents sur le site LAM durant l'année 2022
SO2_LAM
DV_LAM
Concentration en SO_2 (en µg.m^{-3})
Direction du vent (en °)
Heure

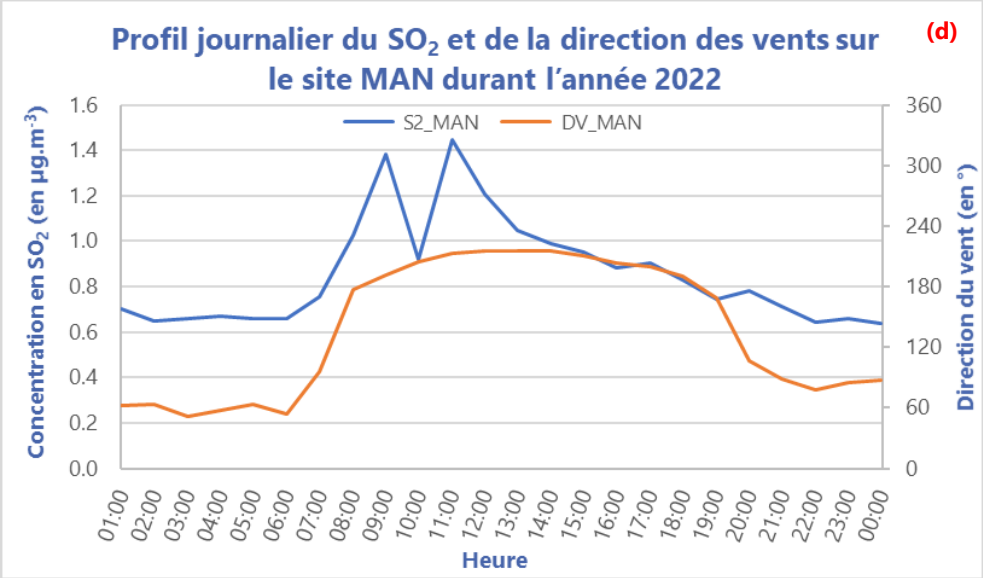


Figure 6 : *Evolution du profil journalier du SO_2 ($\mu g/m^3$) ainsi que celle de la direction des vents (°) durant l'année 2022 sur les sites (a) Rivière Saint-Louis (RSL) ; (b) Collège du Gol (CSL) ; (c) Jeanne Nativel (LAM) et (d) Joseph Leperlier (MAN).*

Sur le site RSL, on relève une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 08h00 et 19h00, avec un pic de ~0.7 µg/m^3 relevé à 10h-12h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 est due à des activités (notamment du trafic routier environnant) autour du site RSL (marie annexe de la Rivière Saint-Louis). Cette variabilité s'explique aussi, en partie, par des retombées atmosphériques de la centrale sur le site RSL, par des processus de recirculation des masses d'air, avec un vent provenant du secteur sud-ouest (~235°) (cf. ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.***).

Sur le site CSL, on relève une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 08h00 et 20h00, avec un pic de ~1.3 µg/m^3 relevé à 09h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 est due à des activités (notamment du trafic routier environnant) autour du site CSL (collègue Jean Lafosse, Le Gol). Cette variabilité s'explique aussi, en partie, par des retombées atmosphériques de la centrale sur le site CSL, avec un vent provenant du secteur sud-ouest (~230°) (cf. ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.***).

Sur le site LAM, on relève une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 07h00 et 20h00, avec un pic de ~1.3 µg/m^3 relevé à 11h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 est due à des activités (notamment du trafic routier environnant) autour du site LAM (école Jeanne Nativel). Cette variabilité s'explique aussi, en partie, par des retombées atmosphériques de la centrale sur le site LAM, avec un vent provenant du secteur sud-ouest (~230°) (cf. ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.***).

Sur le site MAN, on relève une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 07h00 et 20h00, avec un pic de ~1.4 µg/m^3 relevé à 11h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 est due à des activités (notamment du trafic routier environnant) autour du site MAN (à proximité de l'école Joseph Leperlier). Cette variabilité s'explique aussi, en partie, par des retombées atmosphériques de la centrale sur le site LAM, avec un vent provenant du secteur Sud à sud-ouest (~210°) (cf. ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.***).

Néanmoins, les concentrations moyennes horaires en SO_2 relevées sur les 5 sites investigués sont bien en deça des seuils réglementaires durant l'année 2022.

7.3. Roses des vents et de pollution en SO_2 sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG en 2022

La **Figure 7** présente les roses de pollution des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur les 5 sites autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol du 01/01/2022 au 31/12/2022.

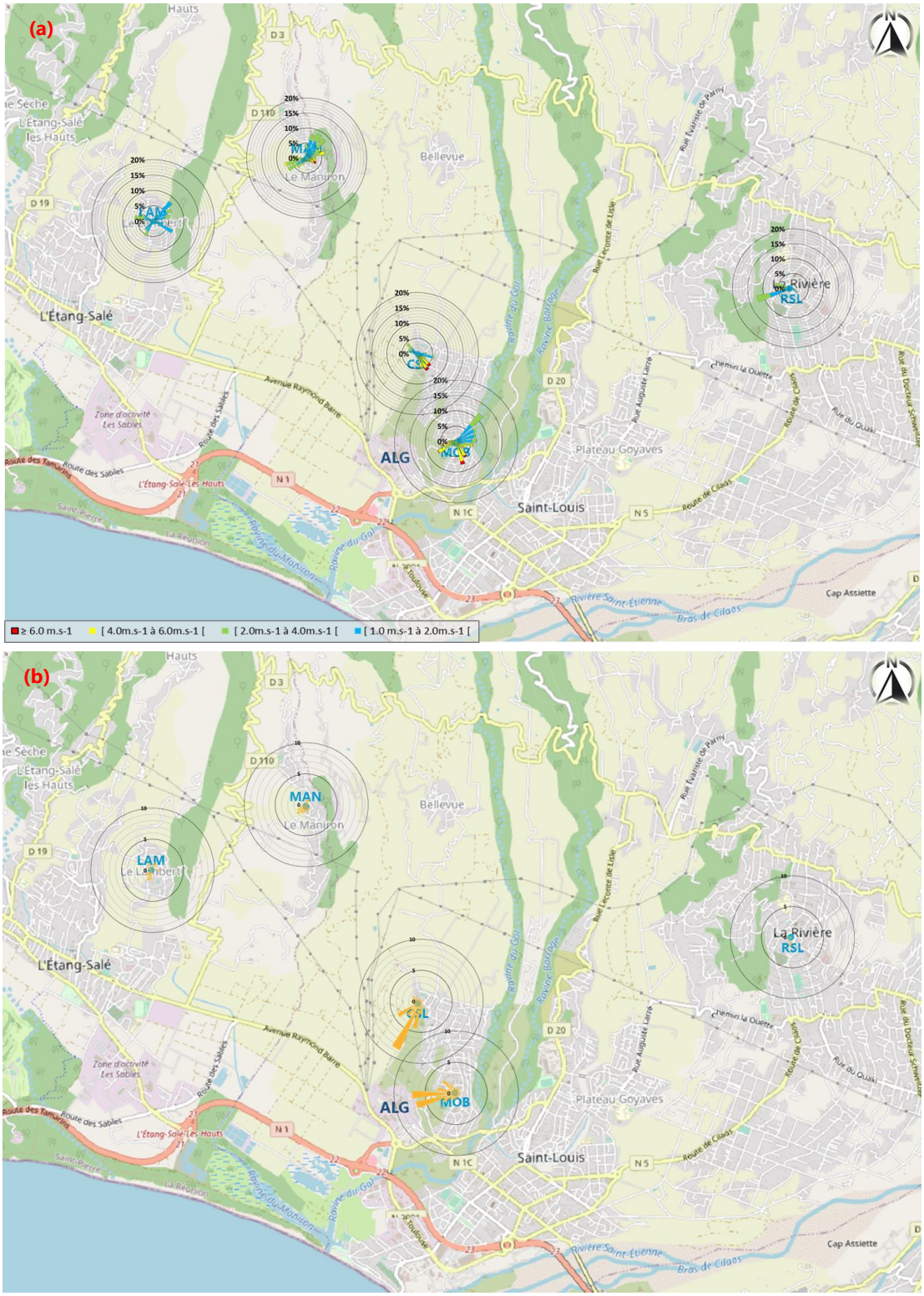


Figure 7 : Roses (a) des vents et (b) de pollution en SO_2 ($\mu g/m^3/h$) sur les 5 sites (station fixe MOB et site RSL, CSL, MAN et LAM) autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol durant l'année 2022.

Sur la station Sarda Garriga (MOB)

Les vents forts relevés sur la station MOB proviennent essentiellement des secteurs sud-est (~160°) et sud-ouest (~250°) et les vents faibles à modérés proviennent du secteur nord-est (~60° ; brises de terre). Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~9.5 µg/m^3) en SO_2 sont enregistrées lorsque le vent provient du secteur Ouest à sud-ouest (~265°), soit principalement de la centrale.

Sur le site de la mairie annexes de Rivière Saint-Louis (RSL)

Sur le site RSL, des vents modérés provenant du secteur sud-ouest (~260°), à faibles provenant principalement du secteur Est ont été enregistrés. Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~1.4 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur Sud à sud-ouest (~200°), soit des activités environnantes et, en partie, de la centrale.

Sur le site du collège Jean Lafosse, à Le Gol (CSL)

Les vents modérés et faibles relevés sur le site CSL proviennent des secteurs nord-ouest (~320°) et sud-est (~110°) alors que les vents forts proviennent du secteur sud-est (~170°). Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~8.5 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées lorsque vent provient du secteur sud-ouest (~210°), soit principalement de la centrale.

Sur le site de l'école Jeanne Nativel (LAM)

Sur le site LAM, les vents modérés à faibles sont assez dispersés et proviennent majoritairement des secteurs nord-est (~50°), sud-ouest (~210°) et nord-ouest (~290°). Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~2 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur Sud à sud-ouest (~200°), soit des activités environnantes et, en partie, de la centrale.

Sur le site proche de l'école Joseph Leperlier (MAN)

Sur le site MAN, les vents faibles à modérés proviennent des secteurs nord-est (~50°) et sud-ouest (~200°) alors que les vents forts proviennent du secteur sud-est (~150°). Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~2 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur sud-ouest (~230°), soit des activités environnantes et, en partie, de la centrale.

Les concentrations moyennes en SO_2 relevées sur les sites CSL, RSL, MAN et LAM ainsi que sur la station MOB sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

8. Conclusion

L'objectif de la présente campagne de mesures est d'évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement proche de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG), dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 13 juin 2016.

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, Atmo Réunion a mené une surveillance atmosphérique sur la station Sarda Garriga (MOB) ainsi que des campagnes de mesures sur les sites RSL (enceinte mairie annexe de Rivière Saint-Louis), CSL (enceinte du collège du Gol), MAN (Case Le Maniron) et LAM (enceinte de l'école Jeanne Nativel), localisés dans l'environnement de la centrale thermique ALG, sur les communes de Saint-Louis et de L'Etang-Salé.

À l'aide d'analyseurs automatiques, les concentrations en dioxyde de soufre (SO_2), ont été relevées durant cette surveillance continue sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM et sur la station MOB.

Au vu des résultats de cette surveillance, il apparaît que, pour **le dioxyde de soufre (SO_2)**, les normes réglementaires ont été respectées sur ces 5 sites de mesures durant l'année 2022.

Les concentrations en **dioxyde de soufre (SO_2)** relevées durant l'année 2022, sur la station MOB ainsi que sur les sites RSL et CSL sont attribuables, en partie, à l'activité de la centrale thermique.

La poursuite de l'évaluation des concentrations en dioxyde de soufre durant l'année 2023 permettra de confirmer ou d'infirmer le respect des normes réglementaires pour ce polluant sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM ainsi que sur la station MOB.

RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-reunion.net

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare,
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net

votre parten'air
Atmo
RÉUNION